



CRIAVS-FC

Centre Ressources Adultes

Les soins pénalement ordonnés

1^{er} semestre 2016



Soin pénalement ordonné *Obligation de soin – Injonction de soin*

Vendredi 18 mars 2016
14h – 16h30 Au CRIAVS

Après-midi animée par
Aurore GRIBOS, psychologue et
Dr Joseph MINERVINI, psychiatre
CRIAVS-FC et
Unité Sanitaire de la Maison d'Arrêt de Besançon

Plusieurs mesures permettent à l'autorité judiciaire de décider de la mise en œuvre de soins obligés. Pour les professionnels de santé, la connaissance du cadre judiciaire dans lequel s'inscrit la prise en charge s'avère nécessaire pour des raisons éthiques et pratiques puisque des dérogations au secret professionnel existent. Ce temps de formation ouvert à tous sera l'occasion de revenir sur la législation qui encadre les principales mesures de soins pénalement ordonnés que sont l'obligation de soins et l'injonction de soins. Nous pourrions dans un second temps échanger sur les questionnements éthiques que soulève ce type de prise en charge.

Inscription

Tel : 03.81.25.43.30

En ligne : <http://www.chu-besancon.fr/criavs/contact.html>

Courrier : CRIAVS-FC 41 ch des Montarmots 25000 BESANCON